



Collège d'Enseignement Secondaire (2 ème degré)

En Italie, tous les élèves doivent fréquenter l'école ou la formation professionnelle jusqu'à 18 ans. Ce droit / devoir concerne tous les élèves étrangers, en règle ou non, avec ou sans permis de séjour.

Ils doivent s'inscrire dans les écoles secondaires du second degré. Ils doivent avoir passé l'examen d'Etat du collège et avoir leur diplôme.

Presque toutes les écoles supérieures proposent des cours de 2 ans et de 3 ans. Les cours de 2 ans sont fréquentés par des jeunes gens de 14 à 16 ans et les cours de 3 ans sont fréquentés par des jeunes gens de 16 à 19 ans. Chaque classe est composée de filles et de garçons.

Dans les écoles secondaires il faut payer des taxes d'inscription et de fréquence ; mais, pour les étudiants qui s'inscrivent au premier et deuxième ans, ces inscriptions sont gratuites, parce que les deux premières années sont obligatoires. Les livres sont à la charge de la famille ainsi que le matériel didactique (cahiers, stylos, couleurs etc.).

*Les élèves qui ont des difficultés économiques peuvent se faire prêter
des livres pour l'année scolaire*

Demandez au secrétariat s'il ya cette possibilité.



LE CHOIX APRES 14 ANS

- ✓ Si tu as **14 ans** et que tu **possèdes le diplôme** d'école Media (école 1er degré) ou un diplôme qui ait la même valeur, tu peut t'inscrire dans une école supérieure (école 2 ème degré)
- ✓ Si tu as **14 ans** et que tu **ne possèdes pas le diplôme** d'école Media, tu peux t'inscrire dans une école Media pour obtenir le diplôme.
- ✓ Si tu as **15 ans** (ou plus) et que tu **possèdes le diplôme** d'école Media italienne ou un diplôme qui ait la même valeur:
 - Tu peux t'inscrire dans une école supérieure
 - Tu peux t'inscrire dans un cour de formation professionnelle
 - Quand tu auras 16 ans tu pourras fréquenter aussi un cours C.T.P (centro territoriale permanente) pour apprendre l'italien.
- ✓ Si tu as **15 ans** et que tu **ne possèdes pas le diplôme** d'école Media italienne:
 - Si tu as fréquenté au moins 9 ans d'école dans ton pays d'origine tu peux t'inscrire à l'école supérieure
 - Tu peux t'inscrire dans un cour de formation professionnelle
 - Quand tu auras 16 ans tu pourras fréquenter aussi un cours du C.T.P (centro territoriale permanente) pour apprendre l'italien et obtenir le diplôme d'école Media.

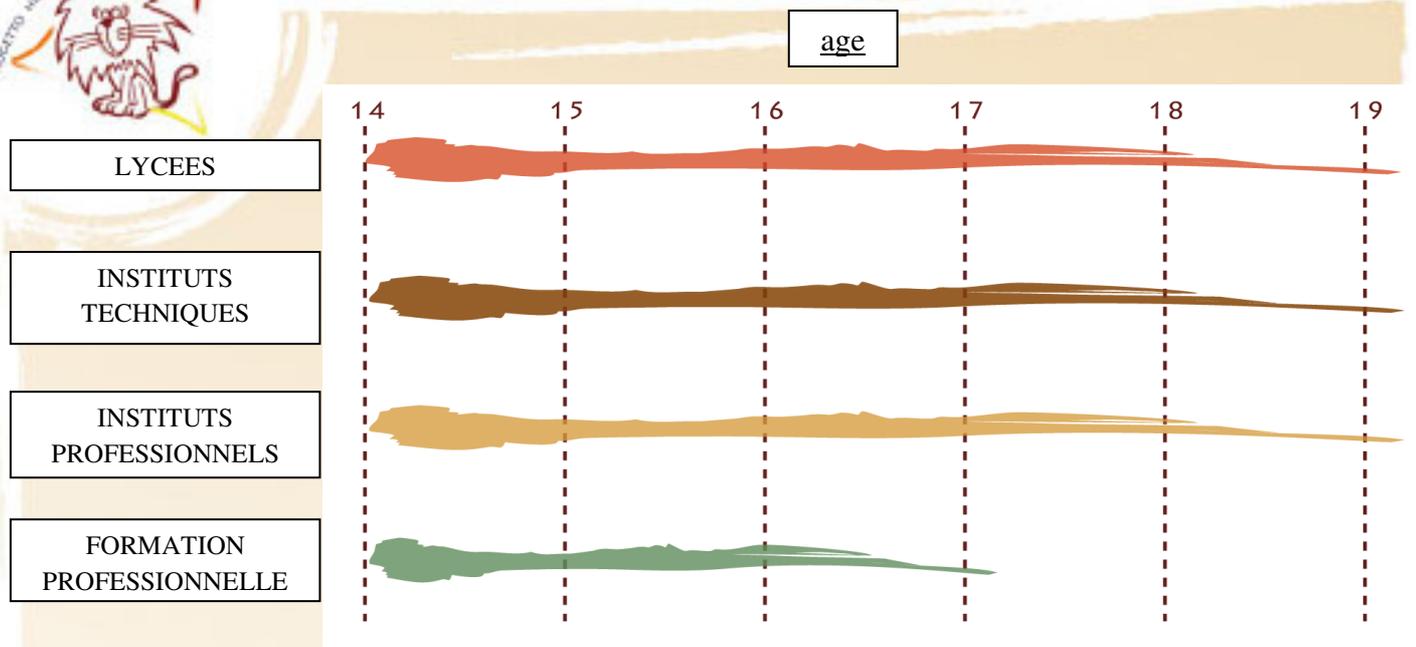
* QUELLE ECOLE SECONDAIRE

En Italie il y a différents type d'école avec plusieurs cours et plans d'études.

Tous les cours durent 5 ans et se terminent avec un examen (esame di stato). Les élèves qui passent l'examen obtiennent un diplôme. Après le diplôme on peut commencer à travailler ou aller à l'Université.

Dans les « Istituti professionali » à la fin de la troisième année il y a un examen « di qualifica ». Après cet examen on peut commencer à travailler ou faire les autres deux ans pour obtenir le diplôme finale. Ce diplôme finale est un titre plus complet, d'un plus haut niveau et qui permet d'accéder à l'Université.

La formation professionnelle prévoie quant à elle des parcours de deux ou trois années et la possibilité d'obtenir une « qualifica » professionnelle.



- ✓ **Instruction liceal 6 lycées: classique, scientifique, artistique, linguistique, musicale et « coreutica », des sciences humaines.**

Les élèves qui fréquentent les lycées obtiennent un diplôme « di maturità » mais, en générale, ont l'intention de continuer à étudier à l'Université.

- ✓ **Instruction Technique 2 secteurs: le secteur économique divisé en deux cours, et le secteur technologique en 9 cours différents.**

Les élèves qui fréquentent les différents cours d'instruction technique obtiennent un diplôme qui leur permet de travailler dans leur propre secteur de spécialisation ou de continuer à étudier à l'Université.

- ✓ **Instruction professionnelle deux secteurs: le secteur des services, divisé en 5, et le secteur industrie e artisanat qui prévoit une possibilité:**

L'instruction professionnelle a un plan d'étude pratique pour apprendre un métier. Après les trois premières années les étudiants obtiennent un Diplôme de « Qualifica Professionale » et peuvent commencer à travailler. Si on fait les deux autres années on obtient le Diplôme di « Istruzione Secondaria ad Indirizzo Professionale ». Ce diplôme donne plusieurs possibilités de travail et offre la possibilité d'aller à l'université.

- ✓ **Formation professionnelle**

Se tu veux fréquenter une école plus brève où tu auras la possibilité d'apprendre tout de suite un travail, tu peux choisir parmi plusieurs cours de formation professionnelle autorisés par la « Regione ».



* INSCRIPTION

Pour s'inscrire il faut remplir le formulaire et présenter les documents demandés au secrétariat de l'école:

✓ Documents d'identité

- carte d'identité
- code fiscale
- certificat de naissance
- certificat de résidence

ou auto-certification des documents demandés

✓ Documents de santé

L'école demande un certificat des vaccins déjà faits. Si vous ne l'avez pas vous pouvez quand même commencer l'école. Les familles peuvent s'adresser aux ASL (« aziende sanitarie locali ») pour contrôler les documents ou pour compléter les vaccins.

✓ Documents scolaires

L'école demande un document des études du pays d'origine traduit en italien. En attendant ce document les parents déclarent avec auto certification la classe et le type d'école fréquentées dans le pays d'origine.

* L'HORAIRE

A ce niveau d'instruction, l'horaire est établi par semaine; les horaires sont très différents selon le nombre de matières prévues par le cour d'étude des différents types d'école et par l'horaire réservé à ceci. Les cours, obligatoires, commencent à 8 heures du matin et se terminent à 13h.30 environ. Dans certaines écoles les cours ont également lieux l'après-midi. Il y a des écoles qui organisent l'après midi des activités selon le choix de l'élève et des cours d'aide.

La ponctualité est très importante. Informez-vous des horaires de la classe de votre enfant et de ses activités.

* LE CALENDRIER SCOLAIRE

L'année scolaire dure 9 mois. Les cours commencent la première moitié de septembre et se terminent vers la mi-juin. Il y a deux périodes de vacances :

- ✓ Noël
- ✓ -Pâques
- ✓ fêtes civiles ou religieuses



* ABSENCES

Les absences, les retards ou les sorties anticipées de l'école doivent être justifiés par les parents sur le livret scolaire.

* LES MATIERES D'ETUDE

Les matières qui sont communes à toutes les écoles sont : italien, histoire, mathématiques, langue étrangère.

Chaque école, en plus des matières obligatoires, organise des projets avec d'autres activités. Ces projets peuvent se dérouler le matin ou l'après-midi. L'ensemble des projets s'appelle Piano dell'Offerta Formativa (P.O.F).

Des expériences de formation/travail (sans rétribution) en dehors de l'école, nommés « stages et tirocini ».

Les écoles organisent aussi des visites didactiques (musées, expositions, théâtre etc.) et des voyages d'instruction. La religion catholique est un enseignement facultatif.

* RELIGION CATHOLIQUE OU CHOIX ALTERNATIF

L'école italienne prévoit l'enseignement facultatif de la religion catholique. Au moment de l'immatriculation le parent peut choisir :

- ✓ L'enseignement de la religion catholique ou pas
- ✓ Les activités didactiques et formative en groupe
- ✓ Les activités d'étude et/ou recherche individuelles avec l'assistance d'un professeur
- ✓ Sortir de l'école

* COMMENT ON EVALUE LES RESULTATS SCOLAIRES

L'évaluation de l'apprentissage et du comportement des élèves se fait chaque trimestre ou quadrimestre en fonction des résultats obtenus par les élèves pendant l'année dans les différentes formes d'interrogation ; l'évaluation est faite par le conseil de classe, et est exprimée en notes décimales, positifs de 6 à 10 et négatifs de 0 à 5.

Pour être admis l'année suivante il faut avoir obtenu des notes équivalentes ou supérieures à 6/10 dans chaque matière et pour le comportement. Si la note dans une ou plus matières est inférieure à 6, l'admission sera suspendue et l'élève devra récupérer la note avant le début de l'année scolaire suivante. Si l'élève obtient au moins 6 dans l'interrogation avant le début de l'année scolaire il est admis dans la classe supérieure.



A la fin de l'école secondaire de deuxième degré, générale, technique et professionnelle, les élèves doivent passer un examen d'Etat pour obtenir le certificat d'études secondaires. Pour être admis à l'examen il faut avoir une moyenne des notes de plus ou moins 6/10.

Dans les instituts professionnels et les instituts d'art, les élèves obtiennent un premier diplôme après trois années de cours auxquelles on peut ajouter deux autres années d'étude pour obtenir un diplôme de niveau secondaire supérieur.

Pendant le quadrimestre il y a des devoirs en classe qui servent pour évaluer le premier et le deuxième quadrimestre.

* **LES REUNIONS ENTRE PARENTS ET PROFESSEURS**

Pendant l'année scolaire on organise des réunions entre parents et professeurs. Ces rencontres sont des occasions très importantes pour parler et connaître le programme d'étude. Les parents et les professeurs peuvent collaborer à l'éducation des enfants et à leur insertion.

* **ENTRETIENS**

Les professeurs rencontrent périodiquement les parents pour parler du programme de la classe, des enfants, de leurs difficultés et progrès. Chaque professeur communique aux parents le jour durant lequel on peut les rencontrer pour parler. Les parents aussi peuvent demander un entretien avec les professeurs.

Si vous voulez parler de votre enfant, demandez un entretien avec le professeur.